

De Source Sûre



Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

2017 est une année de transition budgétaire du fait de l'intégration de Vaugines dans la communauté d'agglomération. Les dotations financières du département ne sont pas encore établies. De ce fait les divers projets que la commune avait programmés sont incertains.

Depuis le premier janvier, nous avons rejoint la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV). Certaines compétences ont été transférées à l'agglomération comme la petite enfance, le tourisme et la collecte des déchets ménagers.

Par contre la commune a souhaité conserver la gestion de sa bibliothèque, administrée depuis de longue date par l'association "Lire à Capello"

La deuxième tranche des travaux du canal de Provence se poursuit de façon soutenue et sera en service dès le printemps.

Vaugines est désormais desservi par la ligne de bus 19 et ce, onze fois par jour.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un agréable printemps.

Philippe AUPHAN

	pages
<i>Vie municipale</i>	2
<i>Vie associative</i>	6
<i>Joies et peines</i>	7
<i>Les infos</i>	8
<i>Elections 2017</i>	8
<i>Transports</i>	10
<i>Chroniques vauginoises</i>	14
<i>Quiz</i>	15
<i>Concours de fleurissement</i>	16

Vie municipale

Les comptes rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de VAUGINES.

www.vaugines.fr

Résumé - conseil municipal du 16/12/2016

Ordre du jour

- convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'aménagement du cours Saint Louis et de la place de la mairie
- convention relative à l'assistance fournie par le département aux communes vauclusiennes éligible au dispositif (DACT 84)
- opposition du transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération
- bilan de concertation et arrêter le projet de PLU
- décision modificative n°3 au budget primitif de la commune

- ♦ **Autorisation de signer deux conventions avec le CAUE pour une mission d'accompagnement pour l'aménagement du cours Saint Louis et pour l'aménagement de la place de la mairie**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets d'aménagement et de sécurisation du Cours Saint Louis et de la place de mairie. Il propose de confier au CAUE une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en préalable à une mission de maîtrise d'œuvre pour ces deux projets. Cette assistance sera coordonnée avec l'architecte conseil du CAUE et l'unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse.

La commune souhaite l'appui du CAUE sous forme de documents de programmation et de faisabilité, visant à améliorer les aspects fonctionnels et paysagers du village.

Aménagement du cours Saint Louis :

La mission a été estimée à 6 journées, soit un total de 3 000 € dont le financement se répartit comme suit :

CAUE : 1 200 € - COMMUNE : 1 800 €

Aménagement de la place de la mairie :

La mission a été estimée à 10 journées, soit un total de 5 000 € dont le financement se répartit comme suit :

CAUE : 2 000 € - COMMUNE : 3 000 €

Ces missions se déroulent sur 6 mois.

- ♦ **Bilan de la concertation et arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Il explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU. En application de l'article L.153-14 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques associées.

Le conseil municipal,

- vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-1 et suivants, R.153-1 et suivants et L103-1 et suivants,

- vu la délibération en date du 22 mai 2014 prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU et définissant les modalités de la concertation de la population,

- considérant qu'un débat a eu lieu le 16 juin 2016 au sein du conseil municipal sur les orientations

générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD);

- entendu l'exposé de Monsieur le Maire
- vu le projet de PLU et notamment le PADD, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation et les annexes ;
- vu les phases de concertation menées
- considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

a) Tire le bilan suivant de la concertation

La concertation de la population s'est déroulée en plusieurs phases (mise à disposition du public d'un dossier comprenant l'ensemble des pièces communicables, accompagné d'un registre destiné à recevoir les remarques et propositions des acteurs locaux et de la population, article dans le bulletin municipal, réunions publiques et exposition publique) qui ont eu lieu tout au long de la procédure.

Ces phases de concertation ont permis de tenir informée la population de l'avancée de la démarche et d'avoir des temps d'échanges aux différents stades de l'élaboration du projet de PLU.

Cette concertation a eu pour objectif de présenter la méthodologie de l'élaboration d'un PLU, ainsi que les différents éléments et principes que le conseil municipal doit intégrer et prendre en compte pour répondre aux objectifs de la loi. Elle a également permis de présenter, d'une part, les grands éléments du diagnostic communal, et d'autre part, d'expliquer les grands axes du PADD retenus par la municipalité.

En outre, la mise à disposition de documents a permis de présenter les projets de zonage, de règlement et d'orientations d'aménagement et de programmation du PLU, ainsi que les justifications des choix opérés afin que chacun puisse prendre connaissance de la traduction réglementaire du PADD.

Cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme qu'est le PLU ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune

tout en formulant des remarques et observations sur les documents présentés. Elle a également permis aux élus d'expliquer les normes supra-communales du Schéma de COhérence Territoriale notamment (SCOT) avec lesquelles le PLU devait être compatible.

Ces observations ont porté, pour partie, sur des points de forme concernant le projet de PLU, et leur prise en compte a permis d'améliorer et d'affiner le document. Des remarques ont été formulées sur la nécessité de préserver la qualité paysagère et architecturale du village. Des observations ont porté sur la nécessité de protéger un certain nombre d'éléments boisés sur la commune. Des questions ont également été posées sur les possibilités d'évolution des constructions en zone agricole.

Enfin, plusieurs demandes d'ordre personnel portant principalement sur des demandes de classement de terrains en zone constructible ont également été formulées ; elles ont été analysées au regard de leur cohérence avec le projet de développement défini par la municipalité.

Cette concertation a permis d'aboutir à un projet adapté au territoire de VAUGINES, largement compris et partagé par les habitants.

PLU
Plan Local d'Urbanisme

b) Arrête le projet de PLU de la commune de VAUGINES tel qu'il est annexé à la présente

c) Précise que le projet de PLU sera communiqué pour avis

- à monsieur le Préfet
- au président du conseil régional
- au président du conseil départemental
- au président de la chambre d'agriculture
- au président de la chambre des métiers
- au président de la chambre de commerce et d'industrie
- au président de la Communauté de Communes,
- au président du syndicat en charge du SCOT
- au directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- au directeur de l'Institut National des Appellations d'Origines (INAO)
- à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Le dossier sera tenu à disposition du public en mairie.

Résumé - conseil municipal du 03/02/2017

Ordre du jour

- demande du Fonds de Soutien à l'investissement pour travaux à la maison commune
- opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération
- désignation d'un délégué à la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté d'agglomération LMV
- servitude d'enfouissement sur la parcelle B220 à la société Canal de Provence
- modification du tableau théorique des effectifs au 1er avril 2017
- don de l'association des Amis de Saint Barthélemy

♦ Mise aux normes d'accessibilité de la maison commune et de la bibliothèque

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de mise aux normes électriques et d'accessibilité de la bibliothèque et de la maison commune.
Ce projet est estimé à **27 522,75 € euros**.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite l'attribution :

de la réserve parlementaire auprès de monsieur Jean-Claude BOUCHET, député de Vaucluse, d'une aide au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) au taux de 35 %,

- approuve le plan de financement suivant :

Objet	dépense HT	recettes
mise aux normes maison commune	16 553.85 €	
mise aux normes bibliothèque	10 968.90 €	
dotation parlementaire		5 000,00 €
fonds de soutien à l'investissement public local – 35 %		9 632.96 €
Total	27 522.75 €	14 632,96 €

Reste à la charge de la commune (autofinancement) : **12 889,79 €**

- autorise monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir

♦ Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de s'opposer au transfert automatique, à compter du 27 mars 2017, de la compétence en matière de PLU à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, conformément aux conditions prévues par la loi n°2014-366, article 136.

♦ Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de LMV Agglomération

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) procède à l'évaluation de la charge financière des compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation.

Elle dispose de neuf mois à compter de la date du transfert pour rendre son rapport définitif d'évaluation des charges transférées. Celui-ci sera soumis à chaque conseil municipal. Elle est indépendante et composée de représentants des conseils municipaux des communes membres, au minimum un par commune.

La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la commission

d'évaluation des charges. La commission élit son président chargé de la convoquer et de préparer l'ordre du jour de ses réunions.

Le conseil communautaire de LMV Agglomération avait fixé le nombre de représentants par commune au sein de cette commission à un représentant par commune membre. Afin d'assurer la représentation des communes de LAURIS, LOURMARIN, PUGET, PUYVERT et VAUGINES, le nombre de membres de la CLECT est donc porté à 16. Chacune de ces communes sera donc appelée à désigner un représentant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- désigne monsieur Pierre ALAMELLE, délégué à la CLECT.

♦ **Servitude d'enfouissement sur la parcelle B 220 au profit de la Société du Canal de Provence (SCP)**

Dans le cadre de l'aménagement hydraulique et agricole de la région provençale, la société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, agissant comme concessionnaire de travaux déclarés d'utilité publique, a implanté des canalisations de transport d'eau, ainsi que les réseaux d'irrigation afférents, et elle a été amenée à demander à la commune de VAUGINES l'autorisation d'enfouir ces ouvrages à demeure dans des parcelles lui appartenant.

Suivant convention sous seing privé en date du 24 juillet 2012, la commune a consenti à supporter l'implantation, dans le sous-sol des parcelles cadastrées, section B numéro 220 lieu dit "Le Village" qui lui appartenaient, d'un tronçon de l'ouvrage précité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention par laquelle la commune de VAUGINES consent, à titre de servitude réelle et perpétuelle, à la société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale le droit d'enfouir, dans le sous-sol de la parcelle B 220 lui appartenant, une canalisation de transport d'eau ainsi que les réseaux d'irrigation afférents.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer cette convention de servitude avec la SCP.

♦ **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose au conseil que

suite à la réorganisation des services, il conviendrait de modifier le tableau théorique des effectifs comme suit :

- suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire de 12 heures 30 hebdomadaires et création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire de 11 heures hebdomadaires à compter du 1er avril 2017.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

♦ **Don de l'association des "amis de l'église Saint Barthélemy"**

Monsieur le Maire rappelle que l'association "Les amis de l'église Saint Barthélemy" a pour objet de recueillir des fonds pour participer au financement des travaux de restauration de l'église. L'association "Les amis de l'église Saint Barthélemy" a fait savoir qu'elle était en mesure d'apporter un soutien financier pour les travaux de la restauration intérieure de l'église.

L'aide ainsi consentie a été arrêtée à la somme de 14 000 euros.

Il demande au conseil municipal d'accepter ce don qui sera imputé au compte budgétaire 10251.

♦ **Demande d'aide pour la réhabilitation du réseau d'assainissement**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement cours Saint Louis.

Le diamètre du collecteur est insuffisant et cela occasionne des bouchages à répétition. Ces travaux ont été estimés par la commission travaux à 11 414,44 €

Il propose de solliciter l'aide de l'agence de l'eau pour 3 424,33€ et du département pour 1 712,17 € au titre du dispositif de remise à niveau des équipements des communes rurales.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

♦ **Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics**

Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics :

- de l'eau potable
- de l'assainissement collectif
- de l'assainissement non collectif

Vie associative

Lire a Capello

L'assemblée générale s'est réunie le 28 janvier. De nombreux adhérents étaient présents ainsi que plusieurs membres du conseil municipal que nous remercions de leur fidèle soutien.

Comme nous l'annoncions dans le précédent De Source Sûre, la bibliothèque n'a pas rejoint la médiathèque de Cavailon et garde son indépendance. Ne faisant plus partie de l'ancien réseau des 7 bibliothèques qui a disparu suite à l'éclatement de la CCPL, quelques changements ont eu lieu.

Qu'est-ce que cela signifie pour les lecteurs de VAUGINES ?

Pour les lecteurs inscrits à VAUGINES et n'empruntant des ouvrages qu'à VAUGINES, cela ne va rien changer. La cotisation de base reste fixée à 6 €.

Les lecteurs de VAUGINES habitués à utiliser aussi les bibliothèques de CUCURON et CADENET devront s'inscrire dans l'une des ces bibliothèques (qui fonctionnent en réseau) pour emprunter des documents.

Pour LOURMARIN, LAURIS, PUGET membres de la LMV Agglomération une autre inscription sera nécessaire.

Un gros travail a été fait par Alain MONTAVID pour réviser notre base informatique et mettre au point un catalogue en ligne de nos livres que chaque adhérent pourra consulter par Internet.

Parmi les projets dans les mois à venir :

- le 11 mars la nuit de la chouette avec une causerie de Virginie et une balade nocturne
 - les jeux de société pour les enfants une fois par mois
 - les jeux de société pour les adultes le vendredi soir à la bibliothèque à partir de 18 h avec repas pris en commun, les enfants peuvent venir à la première partie de soirée.
- Les jeux ont lieu aussi le mardi soir au bar.



- une soirée poésie « Plus que nature »
- une sortie botanique
- les ateliers du mercredi pour les enfants sur le thème des épouvantails avec installation dans les jardins en juin
- la grainothèque est toujours disponible. En mars une journée sur les semences sera organisée
- nous envisageons de refaire les escapades de l'été comme en 2016, avec différents sujets comme la restauration intérieure de l'église, le village, l'eau
- comme chaque année, nous participerons au vide grenier nocturne
- une exposition sur la vigne avec présentation d'objets, de livres etc. sera organisée en été
- une soirée sous les étoiles est prévue, nous vous en reparlerons.

Venez découvrir nos nouveaux livres et les liseuses.

Si vous êtes nouveau à VAUGINES, n'hésitez pas à venir nous voir pour découvrir nos différentes activités.

Pour être tenu au courant des manifestations, indiquez-nous votre adresse e-mail et nous vous enverrons nos informations : bibliotheque@vaugines.net
 Bibliothèque place Capello, 84 rue Vieille 04 90 77 28 13
 Horaires d'ouverture : mardi et jeudi 16h à 18h - mercredi 16h à 19h - samedi 17h à 19h (horaire d'été) ou 15h à 17h (horaire d'hiver à partir du changement d'heure officiel)

Les amis de St. Barthélemy

C'est une bien sympathique manifestation qui s'est déroulée dans la mairie de VAUGINES le mercredi 8 février 2017 !

Les membres du bureau de l'association "Les amis de l'église Saint Barthélemy" ont remis un chèque de **14 000 €** à monsieur le Maire Philippe AUPHAN.

Cette somme permettra de participer au financement des travaux de la restauration intérieure de l'église Saint Barthélemy (remise aux normes de l'électricité).

Monsieur le Maire Philippe AUPHAN, a vivement remercié l'assemblée, en précisant que sans le soutien actif de l'association depuis sa création en 2009, les travaux de restauration auraient pu ne pas être engagés et quoiqu'il en soit, n'auraient pu être réalisés dans ce laps de temps.

De plus, il indique que grâce aux différents dons effectués, la municipalité n'avait pas eu recours à l'emprunt pour réaliser les différentes phases relatives aux travaux de restauration extérieure et intérieure.

Serge NARDIN a dressé un bilan définitif depuis la création de l'association (2009) à ce jour :

- **78** manifestations organisées,
- **77 500 €** de dons recueillis.



Comité des fêtes

Le printemps est de retour et les festivités recommencent. Venez nombreux !

- ◆ lundi 17 avril : Pâques pour les enfants
- ◆ lundi 1er mai : marche dans le Luberon
- ◆ dimanche 21 mai : repas de rue
- ◆ samedi 17 juin : vide grenier nocturne
- ◆ samedi 24 juin : feux de la Saint Jean

Joies et peines

Décès

Paulette LEMOINE le 3 novembre 2016
Christian NEPO le 10 décembre 2016

Mariages

Angélique CORNILLON et Elodie FOUCAULT le 22 décembre 2016

Les infos...

Elections présidentielles et législatives



En 2017, vous serez amené à vous déplacer quatre fois aux urnes pour voter au suffrage universel direct pour :

les élections présidentielles permettant de désigner un président pour 5 ans :

1er tour : dimanche 23 avril

2ème tour : dimanche 7 mai

les élections législatives permettant de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale pour 5 ans

1er tour : dimanche 11 juin

2ème tour : dimanche 18 juin

S'il vous est impossible de satisfaire à vos obligations électorales, vous (le mandant) pouvez faire une procuration, en désignant librement la personne qui votera à votre place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à deux conditions :

- être inscrit sur les listes électorales de la même commune que vous,
- le jour du scrutin, le mandataire doit détenir une seule procuration établie en FRANCE. Il peut recevoir deux procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger.

Vous devez vous présenter (le mandant) en personne auprès des autorités compétentes, fournir un justificatif d'identité, remplir un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire. Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Il peut s'agir par exemple d'une absence liée à des vacances ou des obligations professionnelles.

Il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence. Vous pouvez préparer votre démarche avant de vous rendre au guichet : dans ce cas, remplissez en ligne et imprimez le formulaire cerfa n° 14952*01, téléchargeable sur le site : service-public.fr et que vous présenterez ensuite au guichet.

Attention aux délais ! Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais en pratique, le mandataire risque de ne pas pouvoir voter pour vous si le centre de vote ouvert à l'étranger ou la mairie ne l'a pas reçue à temps.

Si votre état de santé ou une infirmité sérieuse vous empêche de vous déplacer pour établir votre procuration, vous pouvez demander qu'un personnel de police se déplace à votre domicile. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Pour la commune de VAUGINES, vous pouvez vous adresser à la gendarmerie de CADENET ou au tribunal d'instance de PERTUIS.

Plus de renseignements : <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>

Pensez à vous munir de votre carte d'électeur et/ou d'une pièce d'identité.

Le centre aéré

Le centre aéré accueillera vos enfants de 3 à 12 ans à VAUGINES pour les vacances de printemps

Les horaires seront communiqués en temps utiles

Pour tout renseignement : ligrigri@gmail.com



Eclairage nocturne

La commune entame une étude de faisabilité de l'extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit.

Conscients de la nécessité d'améliorer notre contribution à la lutte contre les rejets d'émission de gaz à effet de serre et pour la recherche d'une meilleure qualité de nuit et de sommeil, nous envisageons d'éteindre l'éclairage public sur une tranche horaire où la circulation piétonne dans le village est la moins fréquente voire quasi absente (1h-5h du matin l'hiver et 2h-5h l'été).

Cette extinction nous permettrait de faire 20% d'économie sur le budget total de l'éclairage public.

Néanmoins, nous sommes cependant habitués à vivre depuis longtemps avec le village éclairé toute la nuit, nous ne pouvons donc pas tout éteindre d'un coup, nous souhaitons ainsi faire d'abord quelques tests,

- recenser d'éventuelles zones où l'obscurité totale pourrait être dangereuse pour les piétons (escaliers, obstacles...),

- évaluer bien sûr le coût de la modification des horloges des armoires électriques et récolter vos avis sur ce projet à travers nos discussions dans le village

ou lors de votre venue aux séances du conseil municipal.

Extrait de la lettre du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en réponse au sénateur Bernard FOURNIER publiée dans le JO Sénat du 04/04/2013 - page 1078 :

« Les éclairages artificiels nocturnes peuvent en effet constituer une source de perturbations significatives pour les écosystèmes, en modifiant la communication entre espèces, les migrations, les cycles de reproduction ou encore le système proie-prédateur.

L'impact de la lumière artificielle nocturne sur le sommeil, en perturbant l'alternance jour-nuit, a également fait l'objet de réflexions par l'Institut National du Sommeil et de la Vigilance (INSV). »

« La lumière fait partie des facteurs qui synchronisent le temps de sommeil sur l'alternance cyclique du jour et de la nuit. Son action influence la production de la mélatonine.

Cet effet rythme la sécrétion de la mélatonine (produite pendant l'obscurité) et provoque un entraînement de la courbe de la température centrale (qui influence la qualité du sommeil). »

Plus de 10 000 communes en FRANCE ont passé le cap, nous trouverons certainement une solution adaptée à notre vie de village et nous serons fiers de pouvoir apporter notre pierre au bien-être de la planète !

Plus de 10 000 communes en FRANCE ont passé le cap, nous trouverons certainement une solution adaptée à notre vie de village



Plus d'informations sur le sujet :

association nationale pour la protection du ciel et de la nuit www.anpcen.fr

Transvauclose

INFORMATIONS

TRANSSVAUCLUSE

LIGNE 8
LIGNE 9.1
LIGNE 9.2

À compter du **lundi 19 décembre 2016**,
le réseau TRANSSVAUCLUSE évolue pour mieux vous servir !

LIGNE
8

LIGNE
9

LIGNE
19

Nouveaux horaires

- Plus de possibilités pour vous rendre sur Apt, Aix-en-Provence, Cavaillon, Pertuis (correspondances à Cadenet - arrêt rond point de la gare)
- Nouveaux titres de transport** (renseignez-vous sur la validité de votre titre de transport actuel !)
- Scolaires, **vos services changent aussi !** Pensez à télécharger votre nouvelle fiche horaire valable dès le mardi 3 janvier 2017.

Fiches horaires sur www.sumian.fr ou www.voyages-arnaud.com et disponibles auprès du conducteur ou dans votre mairie.

www.vaucluse.fr / information circulation : 04 90 82 52 73

Maj 09/12/2016, SAHP-VAI

Trans VAUCLUSE
Le Département vous transporte



liaires avec les trajets « Roue libre » à 1€ l'aller retour sur la zone 1

- **Tarif Transpass** pour les bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi (inscription auprès du Conseil Départemental) à 0,20 € le trajet zone 1.

- **Abonnements mensuels : 04 91 49 00 49**

- **Ligne 19** : Les travaux actuels à CADENET génèrent un léger retard sur 5 allers et 4 retours (consulter le site www.sumian.fr ou le flyer d'information à la mairie).

- Possibilité de s'inscrire sur le site www.sumian.fr aux alertes circulations du réseau TransVaucluse par sms + Rubrique « Besoin d'aide » pour vous construire votre fiche horaire individuelle si vous avez besoin de conseils personnalisés sur vos besoins de trajet.

Vœux du maire

Le 6 janvier, lors de la présentation des vœux aux Vauinois monsieur le Maire Philippe AUPHAN, au nom de la communauté, a remercié William BROUHOT pour ses compétences et son savoir faire qui ont permis de réaliser la restauration des santons, des statues ainsi que de l'ensemble des œuvres d'art de l'église de VAUGINES. A cette occasion, comme distinction, il a reçu la clef du village.

Développement du transport en commun dans notre secteur :

De nouvelles lignes de cars existent et notamment, pour la première fois, une navette qui relie les 4 villages de CUCURON – VAUGINES – LOURMARIN – CADENET, et ce, 11 fois par jour, avec des horaires matinaux et de fin de journée compatibles avec des journées de travail dans les grandes villes comme AIX car CADENET devient le pôle central du transport en commun à partir duquel vous pouvez relier toutes les destinations : CAVAILLON, AIX, PERTUIS, APT... etc.

Exemple de trajet : départ pour AIX possible dès 6h19 avec une correspondance pour AIX à 6h40 (horaires cochés 2 sur la brochure) et dernier retour avec départ d'AIX à 18h45.

A la gare routière d'AIX, vous pouvez également récupérer toutes les navettes pour MARSEILLE, la gare TGV et l'aéroport de MARNAGNE.

Pour aller à AIX, les cars passent par St. CANADET afin d'éviter les embouteillages de PERTUIS et de l'autoroute A51, puis arrivent à AIX via le quartier Bellegarde et rejoignent la gare routière. Trois arrêts sont indiqués sur la brochure horaire mais vous pouvez bénéficier d'une desserte à la demande sur tous les arrêts urbains existants. Ce principe d'arrêt à la demande sur les arrêts existants est valable sur toutes les lignes.

Autres informations diverses :

- **Tarif spécial** pour les jeunes abonnés sco-



Stage premiers secours

Nous organisons à VAUGINES, avec les pompiers, un stage premiers secours à destination du personnel municipal au mois d'avril. Cette session est au complet mais nous pouvons en organiser une nouvelle à destination du grand public. Si cela vous intéresse, la formation dure une journée et est accessible à un tarif de 55 € par personne.



Objectifs de la formation : à la fin de la formation vous serez capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence et d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Dans le cas où vous souhaiteriez en bénéficier, il faut vous préinscrire en mairie. Nous constituerons une liste et une session pourra être proposée si au moins 8 personnes sont intéressées .

Il est possible également de prévoir une formule déjeuner au Café de la Fontaine afin de faciliter la pause midi. Plus de renseignements auprès de Frédérique ANGELETTI, conseillère municipale, déléguée aux affaires scolaires.

AMAP Parole de Terre

Consommez des bons produits locaux, direct producteurs, grâce à l'AMAP Parole de Terre

L'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) permet de renforcer le lien entre les consommateurs et les producteurs locaux. Il s'agit réellement de circuit court tant sur le nombre quasi inexistant d'intermédiaires que sur la distance parcourue par les produits en général très courte.

Ce type d'association encourage une agriculture paysanne et souvent biologique basée sur des pratiques culturelles innovantes, notamment concernant les choix de semences et de plants fournis pour certains par des pépiniéristes locaux.

Ainsi le consommateur se fournit en produits qu'il paye au prix juste et dont il connaît l'origine et la façon dont ils sont cultivés.



L'AMAP vauginoise Parole de Terre s'est créée en tant qu'association loi 1901 en 2009 (mais des échanges entre consommateurs et producteurs existaient déjà depuis environ cinq ans).

Elle propose aujourd'hui un large choix de produits dont les légumes fournis par Tristan RIQUE et Luc GRIMAUD, mais également, des œufs, des pommes, du pain, des poulets, des lapins, du fromage de chèvre, de la cochonnaille, du bœuf et le vin de Michel ISOUARD chez qui se déroule la distribution.

La saison reprend le 16 mai 2017 pour dix mois de distribution de délicieux légumes. Vous pouvez dès aujourd'hui télécharger le contrat et rejoindre l'AMAP en vous connectant sur : parolede terre.org.

Levez le pied pour les amphibiens

Comme à chaque printemps, entre février et avril, c'est la saison des amours pour les crapauds et les grenouilles.

Comme chaque printemps, beaucoup vont mourir sous nos roues en retournant sur leurs lieux de naissance pour s'y reproduire.

Comme chaque printemps, nous pouvons tous faire un geste pour ces espèces très menacées en levant le pied le soir et la nuit particulièrement quand il pleut.

Plus d'informations sur le site de l'ASPAS, campagne Protégeons nos amphibiens <http://www.aspas-nature.org/campagnes/protection/protégeons-nos-amphibiens/protégeons-nos-amphibiens/>



Les colis de Noël

Un franc succès pour les colis de Noël 2016 !

Une fois de plus, remerciements chaleureux et félicitations pour la qualité des produits contenus dans le colis de Noël 2016, distribué à nos séniors de plus de 70 ans.

La commission sociale est ravie d'avoir pu leur donner entière satisfaction et désire maintenir cette tradition. Les critères sont uniquement l'âge et l'inscription sur les listes électorales. Les revenus ne sont en aucun cas un critère de sélection et nous tenons à continuer sur le même principe. Noël est synonyme de partage. En ces temps difficiles pour certains, c'est aussi un regard bienveillant. Mais ce petit geste est également une manière de les remercier pour leur impact dans la vie du village dans le passé ou encore de nos jours.



C'est donc pour la troisième année consécutive que la commission sociale a continué à décliner les fêtes de Noël autour de la découverte d'une région. Ce n'est pas moins que 79 colis qui furent distribués : 24 colis pour des couples, 52 colis solos et 3 colis pour des résidents en maison de retraite pour un budget de 2 745 euros.

15 séniors nés en 1946 sont venus grossir les rangs pour un total actuel de 103 personnes sur notre commune (95 en 2015).

Un colis aux saveurs alsaciennes : coq au vin et spaetzle, pâté aux mirabelles, foie gras, bisque de homard et bien sûr les incontournables délices au pain d'épices et chocolats à la liqueur. Sans oublier le crémant et le gewurztraminer qui font la fierté de l'Alsace. Pour nos séniors résidant en maison de retraite, ils ont pu découvrir un colis plus adapté à leurs besoins : confitures, chocolats, friandises au pain d'épices, crémant à partager avec leurs hôtes et produits de soins parfumés à la clémentine et pain d'épices.

La distribution a été effectuée, deux semaines avant Noël, par les 4 membres de la commission sociale. Pour Amandine, Corinne, Hélène et Laurence, ces moments furent riches à nouveau de belles rencontres et de partage, le temps d'une discussion ou d'une pause café.

Repas des séniors

UN NOUVEAU SERVICE AUPRES DE NOS SENIORS :

partager un repas convivial avec les enfants de notre école.

En 2015, la commission sociale avait fait un état des lieux et lancé une enquête, à trois reprises, sur le journal municipal « De Source Sûre » (DSS) afin de connaître les besoins de nos séniors pour le portage de repas à domicile. L'objectif était de mutualiser les demandes afin de faire baisser les coûts auprès des sociétés de services d'aides à la personne. Un couple et une personne avaient répondu. Dans cette perspective, il n'était pas possible de mutualiser.

La question s'était également posée de livrer des repas à domicile en partenariat avec le prestataire que nous utilisons pour la cantine. Les repas ne pouvaient être fournis que sur les périodes scolaires du lundi au vendredi. De plus, la livraison nécessitait un camion réfrigéré et du personnel communal. Le projet n'a pu donc aboutir.

Cependant, une information était passée sur le DSS indiquant les sociétés de services d'aides à la personne sur notre territoire afin de permettre aux familles de mettre tout en œuvre pour maintenir leurs séniors à domicile.

La commission sociale et la commission affaires scolaires ont à nouveau réfléchi à un nouveau concept et vous proposent leur projet : partager un moment convivial autour d'un repas à la cantine de l'école de VAUGINES.

Nos séniors (5 ou 6 maximum par jour) prendraient leur repas le mardi midi avec nos jeunes écoliers. Un adulte par table afin d'échanger et faire du lien entre les générations. De plus, cette année, les élèves travaillent sur l'histoire de leur village. Quelle belle passerelle !



Le repas vous est proposé au tarif de 5 euros (entrée, plat chaud, fromage et dessert). Vous pouvez connaître les menus en mairie. Pour des raisons de gestion de commandes, il faudra vous inscrire du lundi au mercredi, la semaine précédant votre venue à la cantine. Le repas est servi à 12h30 et dure ½ heure.

Le projet pourrait débuter dès le 2 mai. Les inscriptions se feront donc la semaine précédente soit les 24, 25 et 26 avril. Il concerne toutes les per-

sonnes valides à partir de 65 ans.

désirez partager un ou plusieurs repas avec vos petits-enfants ou tout simplement avoir du lien et sortir de votre routine, inscrivez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

Espérant que cette proposition trouve bon accueil et puisse fédérer un grand nombre de nos séniors sur le village.

Secteur petite enfance

Modes de garde de vos enfants de 0 à 3 ans.

Le secteur de la petite enfance est une compétence communautaire et notre rattachement dès le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV Agglomération) ouvre donc d'autres perspectives concernant les modes de garde de vos bambins sur le territoire.

Notre maire, monsieur Philippe AUPHAN, a pu négocier notre continuité de partenariat avec la crèche Les Minots de CUCURON. La LMV Agglomération a signé une convention pour 3 ans avec les deux partenaires que sont la CAF et la Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB) pour 2,5 temps pleins.

Réunie le 3 février, la commission sociale et petite enfance a fait le point sur les projections d'inscriptions pour la rentrée 2017/2018. Il semblerait que sept familles soient désireuses d'une place en crèche. Trois familles occuperaient les 2,5 temps pleins. Quatre familles sont sur liste d'attente. Il a été aussi acté que mesdames Hélène CHAULLIER et Laurence OCCELLO rencontreront la directrice générale adjointe en charge de la petite enfance sur CAVAILLON.

Rendez-vous est pris et nous ne manquerons pas de vous informer des nouveautés.

Désormais, les familles vauginoises bénéficient de trois services :

- 2,5 temps pleins à la crèche les Minots de CUCURON. Pré-inscription uniquement sur le site : www.cotelub.fr

- l'ensemble des structures de la LMV Agglomération. Les pré-inscriptions se font soit par téléphone au 04 90 76 06 63 uniquement le matin, soit sur le site : www.luberonmontsdevaucluse.fr, onglet petite enfance, lien espace famille

- les assistantes maternelles. Contact auprès de la responsable du réseau d'assistantes maternelles du secteur au 06 07 30 68 50.

Pour les parents ayant déjà inscrit leur enfant à la crèche de CUCURON, merci de se mettre en rapport avec sa directrice et de s'assurer que votre inscription a bien été transférée au service petite enfance de COTELUB.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU en cours d'élaboration est soumis depuis fin décembre et jusqu'à fin mars à l'avis des PPA (personnes publiques associées). Si leur avis est favorable, courant avril, l'enquête publique pourra avoir lieu.

Vous serez informés des dates par voie d'affichage et sur le site de la commune. Le document papier sera alors consultable en mairie et sa version numérique à la bibliothèque et sur le site Internet de la commune. Dans ces cas, vous aurez la possibilité de faire parvenir vos observations par courrier électronique.

Subventions aux associations

Pour toute demande de subvention, pensez à déposer vos dossiers en temps voulu. Votre demande de subvention doit parvenir en mairie avant le 31 mars 2017.

Vous pouvez retirer le CERFA numéro 12156*03 en mairie ou le télécharger sur Internet.

Chroniques

Mais d'où viennent les œufs de Pâques ?

L'œuf a toujours bénéficié d'une symbolique particulière et universelle que se sont accaparés tous les peuples de la Mésopotamie à l'Amérique du Nord. La naissance du monde à partir d'un œuf est une idée commune aux celtes, aux grecs, aux égyptiens, aux phéniciens, aux tibétains, aux chinois, aux japonais

Dès le IV^e siècle, un grand courant religieux souffle sur les poulaillers. La coutume voulait que l'on offrît des œufs le premier dimanche après la pleine lune suivant l'équinoxe du printemps. Mais cela avait surtout une raison économique ! L'Eglise interdisait la consommation des œufs durant les 40 jours de jeûne précédant la résurrection du Christ. Alors, il fallait bien se débarrasser des stocks d'œufs accumulés par les poules qui ne semblaient pas respecter la tradition.

En fait, il fallait partager la surproduction ! Déjà à l'époque, on parle de lois de marché.

Traditionnellement, il s'agissait d'un œuf de poule cuit dur coloré. Aujourd'hui, c'est un œuf en sucre ou en chocolat. En 1847, les frères FRY inventent un mélange « sucre, beurre de cacao, chocolat en poudre ».

Une véritable révolution ! Ce procédé permet d'obtenir une pâte molle que l'on peut verser dans des moules.

L'œuf étant associé à la poule, on trouve maintenant ce gallinacée dans nos vitrines. Mais aussi des personnages, des objets, des sculptures qui n'ont aucun lien avec le modèle d'origine mais tout aussi appétissant !

"La chasse aux œufs" est une tradition tout aussi ancienne et nous pouvons nous réjouir que le comité des fêtes propose, chaque année, aux enfants du village, cette rencontre autour de notre belle église.

Cachés dans l'herbe, ils n'attendent qu'une seule chose : qu'on les trouve pour les déguster avec gourmandise.



déguster avec gourmandise.

Quiz vauginois...

QUIZ sur la V^o République Française

Les médias sont là pour nous le rappeler chaque jour : les élections présidentielles approchent. Alors, afin de parfaire vos connaissances, nous vous proposons un jeu, à faire en famille, avec vos enfants ou entre amis.

Si vous désirez y participer, nous vous prions de laisser votre bulletin, sous enveloppe cachetée, à l'intention de la commission sociale, en mairie de VAUGINES, avant le jeudi 6 avril. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, adresse et numéro de téléphone afin que nous puissions vous contacter si vous êtes l'un des heureux gagnants.

Parmi les bonnes réponses, nous désignerons au sort, 3 gagnants. C'est à vous de jouer !

1/ Quelle est la date de la constitution de la V^o République ?

- 8 août 1958
- 4 octobre 1958
- 5 janvier 1959

2/ A la suite de quel évènement la V^o République a-t-elle été créée ?

- la guerre d'Indochine
- le renversement du gouvernement de Guy Mollet
- la Guerre d'Algérie

3/ Quel est le nom du président de la IV^o République qui appelle au pouvoir le Général de Gaulle en mai 1958 ?

- Vincent Auriol
- René Coty
- Albert Lebrun

4/ Qui fut le rédacteur de la Constitution de la V^o République et le premier ministre de De Gaulle ?

- Georges Pompidou
- Pierre Mendès France
- Michel Debré

5/ Depuis 1962, le président de la République est élu au ?

- suffrage censitaire
- suffrage universel indirect
- suffrage universel direct

6/ Depuis 2000, le mandat du président de la République est de ?

- 4 ans
- 5 ans
- 7 ans

7/ Les anciens présidents de la République sont membres de droit ?

- du conseil économique et social
- du conseil constitutionnel
- de la Cour de justice de la République

8/ Où habite le président de la République ?

- le Louvre
- Matignon
- l'Elysée

9/ Sous quelle présidence a été votée la majorité à 18 ans ?

- Valéry Giscard d'Estaing
- François Mitterrand
- Jacques Chirac

10/ Qui fut la première femme nommée premier ministre sous la V^o République ?

- Simone Veil
- Martine Aubry
- Edith Cresson

11/ Le président de la République nomme ?

- 20% des députés et 15% des sénateurs
- le premier ministre
- tous les fonctionnaires

12/ Quel article de la Constitution autorise le Président de la République à prendre les pleins pouvoirs ?

- le préambule
- l'article 9
- l'article 16

13/ La suppression de la peine de mort fut votée sous la présidence de ?

- Georges Pompidou
- François Mitterrand
- Jacques Chirac

14/ Combien de présidents différents y a-t-il eu sous la V^o République ?

- 5
- 7
- 10

15/ Parmi les anciens présidents, combien sont-ils encore en vie le 18 février 2017 ?

- 2
- 3
- 4

**2^{EME}
EDITION**

**VOUS AUSSI
PARTICIPEZ
AU CONCOURS
DE FLEURISSEMENT
AUX FLEURS
VAUGINOIS**

**GAGNEZ
DES BONS D'ACHATS
dans les pépinières locales**

**ORIGINALITE ET CREATIVITE
ADAPTATION AU CLIMAT MEDITERRANEEN
RESPECT DES RESSOURCES**

Vous êtes intéressé(e)s ?

**Contactez le
06 61 34 73 86**



Monsieur le Maire reçoit le vendredi après-midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous
La mairie est ouverte au public :
mardi-jeudi-vendredi de 13h 30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h

Mairie de Vaugines

Place de la Mairie - 84160 Vaugines
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr
site Internet : www.vaugines.fr